



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE LA BOISSIERE

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU 29 SEPTEMBRE 2016

Présents : Jean-Claude CROS, Jean-Pierre BOUDES, Aurélie COIGNARD, Baptiste LALFERT, Régis LOUBET, Victor PEREIRA, Roger PERRET, Daniel PRUNIER

Excusés ayant donné pouvoir : Rodolphe AUGÉ (pouvoir à M. Prunier), Sébastien LAINÉ (pouvoir à Mme Coignard)

Excusées : Sabine CHAUSSAT, Carine CHEYNET, Jessica MARTINEZ-DUPUIS

Absents : Julie LABRY, Sylvain SECONDY

1. A l'unanimité, approbation de la convention de mise à disposition de gobelets réutilisables.
2. A l'unanimité, décision de renouveler la convention d'utilisation de terrains communaux par Mme Karine Chassary.
3. A l'unanimité, décision de renouveler la convention d'utilisation de terrains communaux par Mme Stéphanie Barral.
4. A l'unanimité, décision de céder 1 500 m² de terrain pris dans la parcelle communale F 598 au prix de 165 000 € à M. et Mme CHEYNET.
5. A l'unanimité, le programme d'études et travaux de recherche d'eau est arrêté à 29 733.89 € TTC, il sera délivré quitus au Département pour cette opération.
6. A 9 voix pour et 1 abstention (M. Prunier pour M. Augé), autorisation est donnée à M. le Maire de signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet SERI pour un montant de 3 600 € HT.
7. A l'unanimité, décision de modifier les participations de la collectivité au financement de la protection sociale des agents.
8. A l'unanimité, décision d'instituer le temps partiel dans la collectivité.
9. A l'unanimité, modification du tableau des effectifs, création d'un poste de technicien territorial.
10. A l'unanimité, approbation des termes de la convention de groupement de commande pour le service informatique mutualisé.
11. Le conseil municipal prend note du rapport d'activités 2015 de la communauté de communes Vallée de l'Hérault.

12. Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel du Syndicat Centre Hérault sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2015.
13. A l'unanimité, décision de demander la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite aux orages du 14 septembre 2016.
14. M. le Maire rend compte de sa décision de ne pas préempter les parcelles suivantes, après avis de la commission aménagement du territoire : E 437 et 297 (DIA 16-2279), C 212, 214, 489 (DIA DPU 16-05), F 416 (DIA DPU 16-06).
15. Questions diverses

Vu pour être affiché le 4 octobre 2016, conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités locales.

Fait à La Boissière, le 4 octobre 2016,

LE MAIRE,



Jean-Claude CROS